

Intervention de E. Vénizélos, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, lors de la session plénière du Parlement européen sur les immigrants syriens aux frontières bulgares (Strasbourg, 5 février 2014)

Monsieur le Président, membres distingués,

Les flux migratoires auxquels est confrontée la Bulgarie sont étroitement liés à la détérioration de la situation politique en Syrie. A cause de sa position géographique, la Bulgarie qui accueille un grand nombre de personnes nécessitant une protection internationale, figure parmi les Etats membres de l'UE les plus exposés aux conséquences de la crise syrienne, tout comme d'autres pays situés aux frontières extérieures de l'Union et notamment à l'extrémité sud-ouest.

Le Conseil a pris note du rapport de janvier 2014 du Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU qui fait référence aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes nécessitant une protection internationale, notamment pour ce qui est des conditions d'accueil. Certaines ONGs ont soulevé des questions connexes.

Je tiens à souligner que tous les Etats membres ont le devoir d'assurer aux personnes nécessitant une protection internationale des conditions d'accueil adéquates et conformes aux normes internationales et européennes.

Nous sommes pleinement conscients des défis que les Etats membres confrontés à ces flux sans précédent de personnes nécessitant une protection internationale doivent relever. Les autorités bulgares, notamment, ont déclaré, au niveau politique le plus élevé, leur volonté de s'y conformer de manière adéquate et suffisante.

Toutefois, à cause du nombre limité de centres d'accueil, qui sont déjà bondés, pourvoir aux besoins des personnes provenant de la Syrie, constitue sans aucun doute un défi majeur.

Dans le rapport du Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU, sont signalées les différentes initiatives visant à identifier les centres d'accueil adéquates pour les personnes nécessitant une protection et à rendre ces centres opérationnels. En outre, le Rapport a reconnu que ces initiatives ont beaucoup aidé à l'amélioration de la situation. La Commission a envoyé, la semaine dernière, une mission en Bulgarie afin d'évaluer la situation sur le terrain et je suis sûr que cette mission sera en position de fournir plus d'informations sur la situation.

Nous apprécions également l'intérêt manifesté par le Parlement européen lequel a exprimé ses préoccupations à cet égard. Je sais que certains membres ont récemment visité la Bulgarie en vue d'identifier les défis que le pays doit relever.

Une attention particulière doit être accordée aux points d'entrée à l'UE des personnes qui fuient la Syrie. Nous savons qu'il y a une série d'initiatives qui ont été prises dans ce domaine et leur contribution pour ce qui est des installations de sauvetage et d'aide est précieuse.

L'UE fournit également une aide concrète à la Bulgarie. Vingt millions d'euros ont été alloués aux Etats membres qui sont particulièrement exposés aux pressions et aux flux migratoires afin qu'ils améliorent leurs capacités nationales.

Ces fonds qui sont toutefois limités, ont comme objectif d'améliorer les capacités d'accueil, de gestion, de contrôle et d'enregistrement, ainsi que de soutien aux activités liées à la gestion des frontières.

Monsieur le Président, membres distingués,

Le Conseil continuera d'engager les actions nécessaires pour alléger la souffrance des citoyens syriens qui cherchent la protection et le soutien au sein de l'UE. La Bulgarie figure parmi les Etats membres les plus exposés aux pressions migratoires et nous sommes prêts à examiner toute mesure qui pourrait aider les autorités du pays à faire face à ces pressions et les soutenir dans leurs efforts de rendre des services adéquates aux personnes nécessitant une protection.

Je vous remercie pour votre attention.

Deuxième partie

Je suis sûr que les membres du Parlement européen comprennent la sensibilité particulière de la Présidence hellénique du Conseil à l'égard de cette question. Nous sommes un pays voisin de la Bulgarie, un pays ayant un littoral très long, et nous subissons également des pressions tout comme les autres pays méditerranéens de l'Europe, de très grandes pressions - quotidiennes- à nos frontières maritimes et terrestres.

En effet, la Bulgarie est confrontée à un problème très aigu au niveau de ses frontières terrestres. Ce problème nous amène à comprendre combien il est nécessaire que la coopération entre l'UE et la Turquie fonctionne de manière efficace pour ce qui est de la gestion des flux migratoires.

Nous pouvons maintenant comprendre l'importance de l'Accord de réadmission signé il y a quelques semaines entre l'UE et la Turquie. Je pense que nous comprenons tous combien il est important d'appliquer dans la pratique l'axiome, le dogme de la répartition équitable et proportionnelle des charges entre les Etats membres. Cela est étroitement lié à la solidarité en tant que principe fondamental de l'intégration européenne. Par ailleurs, lors des débats engagés au niveau du Conseil, la gestion des flux migratoires est envisagée comme un problème humanitaire aigu, une crise humanitaire permanente ainsi que comme un problème de sécurité. Car derrière les pressions humanitaires et parmi les personnes qui ont en fait besoin d'une aide, qui demandent de l'asile et qui ont le statut de réfugié conformément au droit international, il peut y avoir des personnes qui posent un problème pour la sécurité européenne.

Il est également très important de souligner que ce problème doit être envisagé à deux niveaux parallèlement. Le premier niveau porte sur les mesures immédiates qui devront être prises sur le terrain car ce problème ne peut pas attendre. Et, à ce niveau, il est nécessaire que la solidarité et le soutien envers ces pays, tels que la Bulgarie soient bien concrets.

Il existe aussi l'autre niveau, celui de la planification globale de la gestion des flux migratoires. La présidence de ce semestre qui a déjà établi une coopération avec la prochaine présidence, celle de l'Italie, a inclus cette question dans ses priorités. Car l'Europe doit en effet faire preuve de sa capacité à gérer de manière efficace ces questions.

Force est de rappeler que lors du Conseil européen du mois d'octobre un premier débat a été engagé sur cette question, sous la pression de la crise humanitaire, du drame plutôt, à Lampedusa. Lors du Conseil européen de décembre ont été présentés les résultats du groupe d'action pour la Méditerranée. Il y a quelques jours à Athènes, les 24 et 25 janvier, a été organisée une réunion au sommet ministérielle informelle "Justice et Affaires intérieures, avec la participation de Mme Malmström. Lors de ce sommet a été faite une première évaluation de la situation, faisant suite également aux conclusions du groupe d'action pour la Méditerranée. Nous disposons d'une bonne base, d'une base crédible en vue d'élaborer les lignes directrices de notre stratégie pour la période d'après Stockholm. Bien évidemment, nous attendons la communication y relative de la Commission - nous espérons qu'elle sera

émise en mars- afin que nous puissions au plus tard lors du Conseil européen de juin, adopter les lignes directrices de notre stratégie à cet égard.

La gestion quotidienne du problème en Bulgarie, tout comme en Grèce, en Italie et à Malte, ne peut, bien évidemment, attendre jusqu'au mois de mars ou de juin. C'est un problème quotidien dans des conditions pressantes, souvent dramatiques. Et à cet égard, je pense qu'aujourd'hui, à travers les interventions qui ont été faites, nous comprenons ce qu'il doit être fait. La Commission a donné sa propre réponse. Force est de vous assurer que je transmettrai au Conseil les remarques ainsi que les préoccupations qui ont été exprimées par tous les orateurs, non seulement par ceux qui sont des citoyens bulgares, mais aussi par l'ensemble du parlement européen car cette question est en train de mettre à l'épreuve notre conscience européenne commune.